

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4272

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et France Culture dans le cadre de la rétrospective "Bernar Venet" présentée au Musée d'art contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

## SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINI (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4272 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART  
CONTEMPORAIN ET FRANCE CULTURE DANS LE  
CADRE DE LA RETROSPECTIVE "BERNAR VENET"  
PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DU 21  
SEPTEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019 (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Jusqu'au 6 janvier 2019, le Musée d'art contemporain de Lyon présente une grande rétrospective consacrée à l'œuvre de Bernar Venet.

L'exposition Bernar Venet rétrospective 2019-1959 organisée par le Musée d'art contemporain de Lyon présente un ensemble inédit et exceptionnel de plus de 170 œuvres, des premières performances, dessins, peintures, jusqu'aux photographies, diagrammes, œuvres sonores, films et sculptures, retraçant ainsi 60 années de création.

Radio France est une société nationale de radiodiffusion qui regroupe plusieurs chaînes, dont la chaîne France Culture.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet évènement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Radio France / France Culture a contacté la Ville de Lyon en vue d'apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Radio France / France Culture a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition Bernar Venet rétrospective 2019-1959, selon les modalités suivantes :

| Parrain                                     | Apport du partenaire   | Contreparties offertes par la Ville de Lyon  |
|---|--|--|
| <p><b>Radio France / France Culture</b></p> | <p>10 spots antenne en 2 vagues<br/> <b>Valorisation : 5000€HT</b></p> <p>Promotion de l'exposition sur le site web de France culture<br/> <b>Valorisation : 5000€HT</b></p> <p>Promotion de l'exposition sur le compte Facebook de France culture<br/> <b>Valorisation : 5000€HT</b></p> <p><b><u>Total valorisations : 15 000 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p> | <p>Présence du nom et/ou logo partenaire sur affiches, flyers, dossiers de presse, programme culturel, carton d'invitation à l'inauguration, panneau partenaires dans le hall<br/> <b>Valorisation : 7500€HT</b></p> <p>Qualité de partenaire radio exclusif<br/> <b>Valorisation : 2500€HT</b></p> <p>Frais techniques de réalisation du spot<br/> <b>valorisation : 1300€HT</b></p> <p>Kakémono dans le hall du musée<br/> <b>Valorisation : 2500€HT</b></p> <p>Dotation de 133 entrées<br/> <b>Valorisation : 1200€(non assujetti à TVA)</b></p> <p><b><u>Total valorisations : 15 000€ dont 1 200 € nets de TVA et 13 800 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p> |

Les conditions de ce parrainage sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et Radio France / France Culture pour l'exposition Bernar Venet rétrospective 2019-1959 est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon dans le cadre du parrainage, soit 15 000 € dont 1 200 € nets de TVA et 13 800 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun, seront imputées sur les crédits du budget principal 2018, Programmes SUPPORTCO, Opération ADMINICO ON2, LC67475, nature 7713.

4. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 15 000 €(soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal 2018, Programmes EXPOCO, Opération COMMCO COMMBV, LC95325, nature 6231.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER